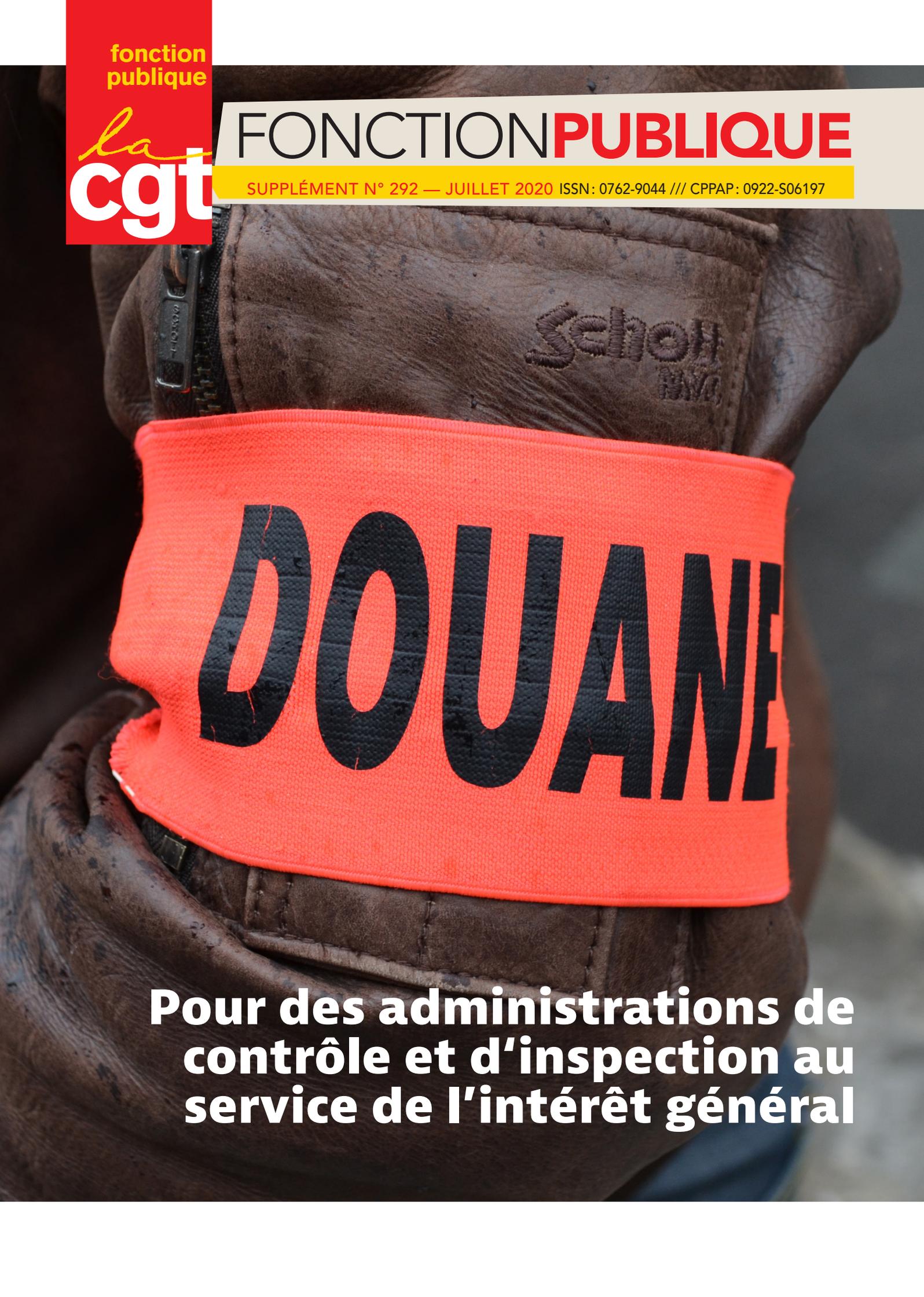


fonction
publique

la
cgt

FONCTION PUBLIQUE

SUPPLÉMENT N° 292 — JUILLET 2020 ISSN: 0762-9044 /// CPPAP: 0922-S06197



DOUANE

**Pour des administrations de
contrôle et d'inspection au
service de l'intérêt général**



SUPPLÉMENT AU N° 292
JUILLET 2020

FONCTIONPUBLIQUE

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris
case 542 – 93 514 MONTREUIL CEDEX
TEL. : +33155827756
MEL : ufse@cgt.fr
SITE : www.ufsecgt.fr

DIRECTRICE DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE RÉDACTION :
Catherine MARTY
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno

COMITÉ DE RÉDACTION :

Nicolas Baille, Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno,
Armand Mallier, Catherine Marty, Céline Verzeletti.

CREDIT PHOTOS :

Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :

RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 – FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com



PEFC™
10-31-1345

Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org

AUTRES MENTIONS

Dépôt légal : A parution
ISSN : 0762-9044

Prix de vente : 1,50 €

Périodicité : Mensuel

Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0922-S-06197

Droit à l'erreur, introduction dans le Code du travail d'une possibilité de prononcer de simples avertissements à l'encontre des employeurs contrôlés par l'inspection du travail, réduction des sanctions pécuniaires, généralisation du rescrit, limitation de la durée des contrôles... Autant de mesures de la loi pour un État au service d'une société de confiance qui, conjuguées à la poursuite des suppressions d'emplois dans de nombreuses administrations et de nombreux ministères, aux fermetures et aux désorganisations des services publics, confirment la volonté des pouvoirs publics d'organiser le dépérissement des missions de contrôle et d'inspections. De manière toute aussi préoccupante, le secret des affaires est de retour. Transposition d'une directive européenne, élaborée sous la pression des multinationales et des banques d'affaires, la loi relative à la protection du secret des affaires l'érige en principe et la révélation d'informations susceptibles de générer des contrôles et des inspections en exception. Ainsi, des révélations comme celles qui ont été délivrées sur le Mediator, le bisphénol A ou encore les Panama Papers deviendraient impossibles?! Pourtant dans un contexte où sont mis en lumière l'importance et même le développement d'une véritable criminalité économique, fiscale, financière, sociale, sanitaire, alimentaire, criminalité aux dimensions internationales, européennes, nationales et territoriales, il devient urgent et crucial de se doter de moyens de contrôle efficaces afin de garantir l'intérêt général.

De réformes désorganisatrices en suppressions d'emplois ; de dépenalisation en abandons, privatisations, délégations des missions de contrôle et d'inspection ; l'intérêt général est largement relégué derrière le profit.. La puissance publique se voit déposséder de ces missions qui, par ailleurs, se focalisent, de manière préoccupante sur le contrôle des personnes, à l'image par exemple, des mesures adoptées à l'encontre des personnes privées d'emplois et des migrants. À l'évidence, dans le marché unique européen avec la prépondérance de la libre concurrence et dans une économie mondialisée ac-

colée à des traités libéraux, le rôle de la puissance publique sur l'économie mais aussi sur le social est de plus en plus neutralisé. Reprenant le credo des organisations patronales, des actionnaires et des marchés financiers, politiques et « experts » ne cessent de mettre en exergue l'atteinte à la liberté et le coût induit par les obligations législatives et réglementaires qui entameraient la rentabilité financière et donc... la confiance. Dans le même temps, celles et ceux qui ont besoin de faire respecter la loi, salarié.es, privé.es d'emplois, jeunes et retraité.es, contribuables et consommateurs-trices, personnes de nationalité étrangère, migrant.es, se trouvent de plus en plus dépourvu.es.

Les missions de contrôle et d'inspections sont et doivent rester une des dimensions essentielles de l'action publique. Encore faut-il que les administrations, les ministères et les personnels concernés disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de ces dernières. C'est dans ce sens que la CGT Fonction publique propose notamment la reconquête des services publics de contrôle, de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire national y compris en Outre-mer, le développement des coopérations administratives y compris dans un cadre international et européen, une re-pénalisation du droit des affaires ou touchant aux entreprises, un redimensionnement de l'appareil judiciaire, les créations d'emplois statutaires nécessaires, la préservation et le développement du statut général des fonctionnaires et de leurs statuts particuliers afin que les missions de contrôle et d'inspections puissent être mises en œuvre par les agent.es en toute impartialité, dans le respect des principes de neutralité et d'égalité de traitement.

Enfin, la CGT Fonction publique poursuivra son engagement plein et entier afin que les libertés et les droits des lanceur.euses d'alerte, des fonctionnaires, des organisations syndicales, des organisations non gouvernementales ou encore des journalistes soient garantis et respectés.

Il devient urgent et crucial de se doter de moyens de contrôle efficaces afin de garantir l'intérêt général

Propositions SNASS-CGT/SMASST-CGT – Projet LF 2021 Programmes santé et solidarité, insertion, égalité des chances **5**

Contribution CGT-CCRF : Reconstruire la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) **8**

Contribution du SNAD CGT : Pour une douane d'utilité sociale, environnementale et économique **10**

Contribution de la CGT Finances publiques : Pour une réforme fiscale et des services des finances publiques de proximité sur tout le territoire ! **13**

Propositions SNASS-CGT/ SMAST-CGT – Projet LF 2021 Programmes santé et solidarité, insertion, égalité des chances

1 - Tenir compte des conséquences de l'épi- démie de covid-19

Le PLF 2021 se doit de tirer les leçons de la crise liée à l'épidémie de covid-19, et tout particulièrement l'impact sanitaire et économique.

Près de 30 000 décès, plus de 103 000 hospitalisations qui ont surchargé les hôpitaux avec des services entiers réorientés sur la prise en charge spécifique des patients covid des centaines de milliers de personnes contaminées et soignées par la médecine de ville, des EHPAD abandonnés en rase campagne.

Une économie quasiment à l'arrêt durant près de 70 jours, des personnes sans ressources qui n'ont plus de quoi manger, des milliers d'entreprises, commerces et professions libérales durement touchés et qui ne se relèveront pas, un chômage désormais galopant, une crise économique d'ampleur qui a démarré, un système associatif lui aussi grandement mis en péril, le bilan de cette crise est déjà extrêmement lourd.

Et si l'épidémie semble aujourd'hui à peu près contrôlée, rien ne dit qu'une nouvelle vague n'arrivera pas, ce qui obligerait à confiner à nouveau.

Si la vague du virus s'est caractérisée par sa soudaineté et sa force, les manques de moyens de protection et de prise en charge ont largement été mis en évidence au cours

de cette période, de même que les difficultés d'organisation et de fonctionnement des services censés être préparés à ce type d'épidémie. Il ressort que les politiques de recherches d'économie dans les dépenses publiques appliquées aux services publics de santé (hôpitaux, ARS, opérateurs de l'état, associations, ministère) ont contribué à aggraver le bilan de cette crise.

La logique comptable ayant pris le pas sur les objectifs et les missions, elle a mis en défaut toute une organisation de l'Etat qui n'était dès lors pas prête à faire face et n'a pas pu :

- ni fournir dans les temps aux agents du système de santé et à la population les moyens de protections adéquats contre le virus;

- ni prendre en charge toute la population touchée par l'épidémie et donc donner les mêmes chances de s'en sortir à toutes et tous.

En cela, les politiques d'austérité ont une responsabilité importante dans l'anticipation et la gestion de la crise, et de fait, sur ses conséquences directes sur la population et l'économie du pays.

2 – Un ministère de la santé et des services et opérateurs soumis à des baisses de moyens depuis des années

La crise de la covid-19 a mis en évidence la place essentielle du ministère de la santé et de ses services,

ainsi que les difficultés que font remonter depuis des années les organisations syndicales :

- Baisse continue des effectifs;
- Perte de technicité et d'expertise;
- Moyens budgétaires d'intervention de plus en plus limités;
- Organisation territoriale complexe et pas toujours adaptée; enchevêtrement des compétences des diverses agences, services déconcentrés, établissements publics
- Abandon de pans entiers de missions;
- Manque de reconnaissance du personnel, en termes de déroulement de carrière et de rémunérations.

Globalement les agent.es du Ministère des Solidarités et de la Santé sont réparti.es essentiellement entre l'administration centrale, les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale et les agences régionales de Santé. Le ministère des Solidarités et de la Santé était en cours de démantèlement à la veille du confinement, en particulier sur son volet « cohésion sociale ».

Les réformes prévues avaient pour objectif de fondre une partie des effectifs des services déconcentrés de la cohésion sociale dans ceux du ministère du travail, et de transférer l'autre partie vers les ministères de l'Intérieur et de l'Education Nationale. Dès lors, le ministère aurait été

essentiellement centré sur la santé (directions techniques de l'administration centrale et ARS) entérinant par ce fait la rupture complète de l'articulation entre le champ de compétence des missions sociales et celui la santé.

Or la crise a bien remis en évidence ce lien entre santé et social (les populations les plus défavorisées ou précaires sont celles qui ont payé le plus lourd tribut dans cette pandémie) montrant par là qu'il faut revoir cette question du transfert des services, et leur redonner les moyens d'intervention dans les territoires, en les reconnectant avec les services et agences chargés des questions sanitaires.

Ainsi dans les services déconcentrés, la technicité spécifique de certains corps (ex: les assistantes de service social et les conseillères techniques en service social) s'est effacée depuis des années au bénéfice de corps administratifs (secrétaire administrative ou attachée d'administration). Cette évolution a permis de faire évoluer l'intervention publique vers un pilotage tendancielle administratif et financier. Le développement, l'accompagnement et l'évaluation technique des opérateurs ne saurait être de même nature. Les approches administratives et techniques étaient complémentaires.

Quinze ans plus tard, avec la LOLF et l'austérité budgétaire comme carcans financiers, l'organisation des services déconcentrés du ministère de la Santé se traduit d'une part:

- par un développement des pratiques bureaucratiques et procéduriers au détriment de l'efficacité réelle pour les usagers.
- par une externalisation des missions opérationnelles auprès d'opérateurs externes

Comme pour les services déconcentrés, la création des ARS s'est traduite par un développement des pratiques bureaucratiques au détriment des missions opérationnelles. La logique financière est largement devenue prioritaire au détriment de missions d'anticipation comme la préparation des réponses aux risques épidémiques. Conjugué à

cela, la baisse continue des effectifs, particulièrement des personnels experts (médecins, ingénieurs, pharmaciens, etc.), a conduit à générer des difficultés d'organisation internes et à abandonner ou à dégrader une grande partie des missions – y compris essentielles – empêchant la continuité du service public au moment de la crise.

Comme pour les services déconcentrés, l'externalisation des missions est devenue une solution aux manques de moyens mais aussi une ligne de conduite: les ARS sont devenues les pilotes de missions effectuées par d'autres...

C'est ainsi que nonobstant la pénurie constatée, la livraison de masques destinés aux professionnels de santé, par l'intermédiaire des officines de pharmacie, mission pourtant « basique » bien qu'essentielle, a connu de nombreux retards, car les ARS ne sont plus chargées de mettre en œuvre directement les missions...

Globalement, ces dernières années, le ministère de la santé (administration centrale + services déconcentrés et opérateurs) a subi des baisses d'effectifs importantes, au regard notamment de sa taille modeste. Dans tous ses services, 5 tendances fortes se sont dégagées:

- une baisse continue des effectifs, liée à des recrutements moindres de nouveaux fonctionnaires, suite aux nombreux départs naturels des classes d'âges actuelles;
- une politique qui favorise la précarité en remplaçant les agents titulaires par des contrats ou des mises à disposition;
- une perte en expertise forte, en remplaçant de plus en plus les corps techniques (travailleuses sociales, pharmaciennes, inspectrices, etc.) par des « généralistes » et administratifs,
- une diminution continue des effectifs d'agent.es de « catégorie C », au motif d'un recentrage des missions des services vers le pilotage des missions plutôt que la mise en œuvre opérationnelle,
- un blocage persistant des déroulements de carrière des personnels.

Ainsi, les ETPT inscrits dans les lois de finances successives de ces dernières années, non seulement sont en baisse mais ne correspondent plus à une réalité d'autorisations d'emplois accordée par le parlement en fonctions de missions bien spécifiques.

Pour rappel, les effectifs programmés en LFI solidarité-Santé ont évolué de la façon suivante:

ETPT LFI 2019 : 9 519

ETPT LFI 2016 : 10 229

ETPT LFI 2013 : 11 157

Ces éléments ne prennent pas en compte les agents positionnés dans les DDi.

3 – Redonner des moyens aux services

Il s'agit dès à présent de prendre en compte ces éléments d'analyse: les services qui ont en charge la prévention, la préparation et la mise en œuvre de réponses sanitaires et sociales doivent avoir les moyens de leurs missions.

Il convient de procéder en urgence à l'ouverture de crédits portant principalement sur des moyens humains et matériels pour garantir les missions de l'État, dans un contexte actuel où l'incertitude sur le retour d'une 2e vague de covid-19 est prégnante. **Nul ne doute que sans moyens supplémentaires pour organiser et piloter le système de santé, une seconde vague serait dévastatrice sur le système de santé et l'économie du pays tout entier.**

En l'absence aujourd'hui de vaccin ou de médicament permettant une perspective de lutte efficace contre le virus, et dans l'éventualité d'un retour dudit virus ou de l'apparition de nouvelles souches, il est impératif de renforcer le ministère de la santé et ses services, et de redonner des perspectives aux missions de préparation, de prévention et de lutte contre les agents pathogène

Il importe dès lors, avant même de parler de redéfinir une organisation des services du ministère de la santé:

- d'arrêter la politique de baisse



de plafond d'emploi;

- de remettre à niveau des effectifs en adéquation avec les missions par des recrutements de personnels titulaires via les concours de la fonction publique;
- de revoir la politique de recrutement en ouvrant de nouveaux plus de postes techniques pour redonner des moyens d'expertise aux services;
- de redonner des moyens de fonctionnement adéquats au Ministère des Solidarités et de la Santé tout en tenant compte des besoins mis en évidence par la crise covid-19.

Cela doit d'abord se traduire par une **augmentation immédiate des effectifs** du Ministère des Solidarités et de la Santé:

- En administration centrale à hauteur de 200 ETPT supplémentaires
- En ARS à hauteur de 1100 ETPT;
- En services déconcentrés à hauteur de 400 ETPT

Soit au total, la création de 1700 ETPT supplémentaires pour 2021 qui devront se traduire en partie par l'ouverture de places de concours de personnels techniques (MISP/PHISP/CTSS/AS/IES/T3S/IGS/...).

Si ce chiffre ne couvre pas la baisse totale des effectifs du ministère depuis 10 ans, il doit être un premier pas dans une perspective pluriannuelle d'évolution des effectifs et des missions de ce Ministère.

Concernant les moyens d'intervention, l'anticipation et la préparation des réponses aux risques sanitaires doivent être replacés au centre des enjeux à venir. Il convient dès lors de

réévaluer à la hausse les moyens attribués à l'organisation du système de santé pour y faire face:

- En augmentant les moyens financiers permettant de préparer le système de santé à une nouvelle pandémie;
- En revoyant la politique de programmation et de recomposition hospitalière pour arrêter les restructurations et les fermetures de service et replacer l'hôpital au plus près des citoyens
- En renforçant les politiques de cohésion sociale et en élargissant le spectre des missions du ministère;

Par ailleurs il faut revoir la gouvernance et l'organisation des services publics chargés des problématiques sanitaires et sociales:

En effet, sous les coups de boutoir de réformes administratives successives (Révision générale des politiques publiques, modernisation de l'action publique, revues des missions, fusion des régions administratives, réforme de l'organisation territoriale de l'Etat etc...) les services déconcentrés et centraux des ministères sociaux n'ont cessé d'être reconfigurés et fragmentés, au détriment de leur efficacité au service des populations.

Cette entreprise ouvertement destructrice des différents gouvernements qui se sont succédés, dans le but de faire des économies budgétaires, ont laissé des services exsangues, des missions éclatées, exercées en mode dégradé voire tout simplement abandonnées et des agents en nombre insuffisant, épuisés

et profondément désenchantés par rapport à leur sens du service public et de l'intérêt collectif.

Enfin, notre ministère se caractérise par une véritable satellisation des missions entre de multiples opérateurs (établissements publics, agences, services déconcentrés mêlant la cohésion sociale et la jeunesse et les sports) qui font perdre de la cohérence à l'action publique ainsi exercée.

De plus, ces opérateurs, souvent indépendants les uns des autres, mettent en œuvre les missions sans coordination, avec un pilotage ministériel approximatif qui se limite à inonder les services de circulaires et instructions.

Il convient d'urgence de remettre notre ministère en état de fonctionner en **créant des services renforcés de l'Etat** placés sous la tutelle du ministère de la Santé et de la Cohésion Sociale et mettant en œuvre une politique de santé publique coordonnée, en lieu et place de la nébuleuse actuelle d'agences et d'établissements publics appliquant les politiques en ordre dispersé sur chaque territoire.

Sans ancrage fort au sein des politiques prioritaires de l'Etat, sans organisation rigoureuse, sans moyens matériels et humains renforcés, il est fort à parier que les services publics des ministères sociaux ne pourront pas gérer la prochaine crise sanitaire d'une meilleure façon que lors de ce printemps 2020, avec son cortège de malades et de décès correspondant comme triste bilan.

Contribution CGT-CCRF : Reconstruire la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et le Service Commun des Laboratoires (SCL dépendant conjointement de la CCRF et de la DGDDI) sont des administrations essentiellement orientées vers la protection du consommateur, tant sanitaire que économique. Mise à mal par plus de 15 années d'austérité destructrice, elle a vu ses prérogatives de contrôle détournées vers plus de gestion administrative, avec, en ligne de mire, le respect d'objectifs chiffrés généralement hors-sol. Il faut créer au contraire, les conditions d'une efficacité accrue de la DGCCRF et de son réseau de laboratoires en lui rendant sa cohérence et en la revitalisant par des créations massives d'emplois notamment.

* * *

La justice sociale et l'égalité entre les citoyens passe par un accès pour tous à des services publics gratuits de proximité.

Pourtant, d'une part, malgré les crises sanitaires (Lactalis) ou économiques (Dieselgate), les réductions d'effectifs ont mis à mal son efficacité au point, par exemple de ne plus disposer que de 4 agents chargés de toutes les missions dans certains départements ou de ne plus être capable d'assurer une de ses missions exclusives, à savoir le contrôle des prix en pleine période de crise

sanitaire (prix plafond des masques et des gels hydroalcooliques).

D'autre part, la CCRF a subi des restructurations (RGPP, REATE, etc) qui lui ont fait perdre une grande part de sa cohérence, en rompant en particulier la chaîne de commandement directe entre sa DG, les DR dans les pôles C des DIRECCTE et les services départementaux dans les DDI.

Les missions :

Concernant le lien avec le citoyen, outre, fut un temps, la disparition symbolique de son nom (CCRF), l'éloignement, subi par le consommateur, s'est accentué par la barrière de l'informatique, des programmes internet abscons, et un centre de réception téléphonique exsangue. Complété par la réduction des horaires d'accueil, une grande part de la population ne peut plus qu'avec difficulté contacter les services pour porter plainte ou signaler des fraudes.

Le dévoiement ou le détournement des missions est également à l'oeuvre. En interne, en détournant l'activité des cadres vers de la gestion d'objectifs et les tâches administratives des secrétariats disparus. En externe, en laissant la main au donneur d'ordre préfectoral vers des missions sécuritaires (contrôle des gestes barrières, contrôle du blanchiment d'argent, etc) pour lesquelles les agents ne disposent

d'aucune formation, voire aucune habilitation.

Le SCL sur lequel l'expertise de la CCRF s'appuie en matière d'analyse des produits, tant sur leur sécurité que sur leur conformité a également subi une réduction drastique de ses moyens de fonctionnement. En moins de 10 ans (2008-2015) les effectifs sont passés de 470 à 407, soit une baisse de 15 %. Outre la fermeture actée ou programmée de certains laboratoires (Paris), les besoins en entretien de matériels ne sont couverts qu'au 2/3 depuis des années.

Ainsi, alors que le Dieselgate aurait dû être couvert naturellement par notre administration CCRF-SCL, il n'en a rien été. Alors que le développement de nouveaux moyens de déplacements, comme les vélos électriques par exemple, implique que notre administration soit réactive, les budgets permettent à peine la possibilité de quelques prélèvements et donc d'analyse sur l'ensemble de la France.

Dès lors, certains services départementaux en sont réduits, comme en hospitalière lors de l'épidémie de covid-19 avec les patientes, à faire le tri entre les dossiers « pertinents », « urgents », permettant ou pas d'être intégrés dans les enregistrements statistiques prévus à cet effet.

Si l'on évoque essentiellement le

consommateur, c'est que sa protection découle aussi de celle des entreprises entre elles. La lutte contre les ententes sur les prix (en téléphonie par exemple), sur les délais de paiement (grande distribution) ou les tromperies inter-entreprises, a des conséquences sur le niveau de prix final qu'aura à déboursier l'acheteur.

L'absence de respect de normes (jouets), de la composition (lasagnes), des quantités vendues de la part d'entreprises peu scrupuleuses, sont autant nuisibles aux consommateurs qu'aux entreprises vertueuses.

L'organisation :

Le concept de protection économique porté par la CCRF voit sa cohérence détruite par une organisation, que même le ministre des Finances LEMAIRE reconnaît comme inadéquate. A titre d'exemple, au niveau départemental, le rapprochement entre la CCRF et la DGAL, pourtant deux services chargés d'activité de contrôle, n'a montré aucune pertinence. La synergie n'est pas plus réelle dans les DIRECCTE.

La rupture de liens entre la DG, les directions régionales et les services départementaux, porte non seulement sur l'organisation des missions mais aussi sur la chaîne RH.

En effet, le dysfonctionnement dans la gestion des contrôles amène parfois à des aberrations et des divergences dans l'analyse des textes réglementaires. La ruine des réseaux spécialisés (vins, produits électriques, etc) ne permet plus d'avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire.

La perte de lien dans la gestion du personnel, déléguée par la DG aux DDI, a créé des fractures entre les structures de notre administration, entre autre sur des points particuliers comme le pointage ou les autorisations d'absence. Ce point a été mis en exergue lors de la crise épidé-

mique de covid-19 pendant laquelle la DG a été incapable de comptabiliser les agents CCRF éventuellement malades ou leur positionnement (télétravail, ASA, etc).

La disparition des CAP et la mise en place de postes à profil ne pourra qu'accentuer les disparités et les dysfonctionnements. Il ne peut y avoir, dans l'état actuel de la CCRF, et principalement dans les départements en sous-effectif, que des activités de spécialistes d'un côté et de généralistes de l'autre.

Cette perte de lien va même jusqu'à la disparition des relations avec nos propres services sociaux départementaux dans lesquels nous ne disposons plus, pour la plupart, de représentants CCRF.

* * *

Reconstruire une véritable politique économique impose de reconstruire la DGCCRF

La CGT-CCRF a depuis les débuts des réformes, exprimé, de manière constante, les critiques et aussi les propositions pour mettre en place une véritable administration de contrôle et d'enquête.

Il est nécessaire d'adapter un raisonnement global sur les pans de missions et considérer soit qu'elles ne relèvent pas des champs professionnels de la CCRF, soit que l'État doit proposer une réponse cohérente y compris en cas de partage (contrôle de l'hygiène par exemple) et abonder les moyens techniques et humains pour les mettre en œuvre.

Nous nous opposons en ce qui concerne le contrôle économique à toute délégation de service public.

Les structures doivent donc à nouveau évoluer vers une administration centrale de pleine compétence, permettant une organisation centralisée et cohérente sur l'ensemble du territoire.

L'échelon régional devenu hétérogène, ne doit plus perdurer comme échelon de pilotage mais comme animateur des réseaux et de la mise en œuvre des enquêtes, les services départementaux étant l'échelon pertinent d'exercice de l'ensemble des missions.

L'effectif de la CCRF doit passer à 4 000 agents, soit 1200 de plus qu'à l'heure actuelle avec la présence, à minima dans chaque département de 14 agents, taux permettant l'accomplissement de l'ensemble de nos missions pour lesquelles chaque agent aurait le temps et les moyens de les accomplir efficacement. Cette embauche doit comprendre aussi bien des fonctionnaires de catégorie A, B que C.

L'effectif du SCL doit revenir à son taux antérieur (autour de 500) et les moyens techniques doivent permettre de répondre aux analyses de plus en plus pointues, sans avoir à faire appel à des laboratoires privés. Les besoins d'Ingénieur, de Techniciens et de Personnel Administratif doit permettre, en particulier de pouvoir traiter l'ensemble des tâches dévolues à ce service et de s'adapter plus aisément aux évolutions technologiques.

Le lien doit donc être reconstruit entre l'administration et les citoyens, mais aussi entre l'administration et les entreprises. Il relève de la responsabilité de l'État de protéger les consommateurs en en mettant en œuvre une politique nationale et transversale de protection de leurs intérêts économiques.

Il faut recréer les conditions de l'efficacité de la DGCCRF et de son réseau de laboratoires. Notre administration est encore reconnue par la population. Il n'en reste pas moins que les citoyens sont en droit d'attendre de la DGCCRF, et du SCL que les enjeux sanitaires, économiques et écologiques soient pris en compte dans les actions de contrôle.

Contribution du SNAD CGT : Pour une douane d'utilité sociale, environnementale et économique

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) est une administration du ministère des finances de 17 000 agents environ, répartis en deux branches d'activités :

- Opérations commerciales: environ 9 000 agent.e.s en civil s'occupant du dédouanement de la marchandise, du contrôle des accises, de la perception des divers taxes fiscales dont la DGDDI à la mission et des droits de douanes pour le compte de la communauté européenne
- Surveillance: environ 8 000 agent.e.s en tenu pour la lutte contre la fraude fiscale en aéroports, ports, routes, trains, dont des marins, motards, maître chiens

La Douane est une des directions de Bercy. Sa mission principale et historique est de veiller à la régulation des flux économiques de marchandises. Cela signifie qu'elle assure la stricte application des réglementations internationales, communautaires et nationales en matière de commerce. La douane se fait appeler injustement la « police de la marchandise » en opposition à la police des personnes qui est une mission de maintien de l'ordre, ce qui n'est pas le cas de la douane. Injustement, car elle est d'abord un service public à l'adresse des usagers qu'ils soient voyageurs, particuliers ou opérateurs économiques. Injustement car, par ricochet, le rôle de la douane, en collaboration avec la DGCCRF, est de veiller à la sécurité et la santé des consommateurs par le respect des normes communautaires et nationales. Injustement, car elle veille aux intérêts financiers

de la communauté européenne et participe au budget de l'État par la perception des droits et taxes. Injustement, car elle participe à la protection de la faune et de la flore. Injustement car elle remplit pleinement son rôle de conseil économiques auprès des entreprises. Face à l'augmentation exponentielle des échanges et au volume sans cesse grandissant des marchandises, la dématérialisation et la dérégulation, ne sauraient être, au regard de leurs conséquences négatives en terme d'emplois, des solutions porteuses d'avenir.

La DGDDI est considérée comme une administration de contrôle bien qu'elle assure également au quotidien des missions de gestion. Le contrôle ne constitue pas en soi une mission. Il s'agit d'un moyen, d'un pouvoir permettant de réaliser 4 missions essentielles

La lutte contre la fraude :

- Le dédouanement des marchandises: les services douaniers opèrent dans les ports, aéroports, fret express, fret postal, gares, pour contrôler toutes les marchandises importées avec deux missions essentielles: la perception de la TVA, taxes et droits de douanes pour les recettes de l'état et le contrôle des normes techniques et sanitaire pour la protection des consommateurs. **Malheureusement aujourd'hui/hui 1 produit sur 10 000 est vérifié avant d'entrer sur le territoire européen, principalement dû à un réseau de proximité disparaissant au pro-**

fit d'un dédouanement centralisé sur de grandes plateformes et des nombreuses suppressions d'emplois depuis 25 ans

- la lutte contre les grands trafics: lutte contre le trafic des armes, les stupéfiants, le tabac mais aussi des espèces animales et florales menacées en voie de disparition. Elle assure de fait la protection de la santé, la sécurité des consommateurs, la loyauté du commerce et garantit les recettes de l'état

• Cyberdouane: fret express et fret postal auxquels il faut absolument donner des capacités opérationnelles car ces missions sont « le parent pauvre de la douane » (rapport du sénat 2013 le confirme) A peine 20 agent.es pour cette mission où de plus en plus les modes d'échanges et de commercialisation changent et s'adaptent. Les armes sont commandées en pièces détachées, les stupéfiants en petite quantité, les médicaments et pièces auto contrefaits, etc. **Il faut absolument renforcer ce service en moyens budgétaires et en effectifs**

- Protection de l'environnement: contrôle de la régularité de la pêche, la protection du littoral, la protection des espèces, le contrôle des déchets (deuxième trafic mafieux après les stupéfiants, avec une estimation de 10 à 12 milliards de bénéfiques pour ces organisations...) **La recrudescence de ce trafic se traduit aujourd'hui à plus de 39 % de constatation contentieuses depuis 2015. Nous savons**

que la grippe aviaire s'est diffusée plus par les voies commerciales que par les migrations naturelles, que les doutes sur la toxicité des OGM se renforcent, que la covid-19 viendrait du commerce illicite et de la consommation d'animaux sauvages et protégées. Faut-il baisser la garde? Le SNAD CGT revendique toute liberté, encadrée par le code des douanes et de la santé publique, en matière de contrôle des OGM et une véritable législation sur ces produits, en collaboration avec les services vétérinaires, affaiblis eux aussi par les mesures de réductions budgétaires induites par la RGPP et les différentes politiques austéritaires

La mission fiscale :

La DGDDI prélève et reverse à l'Union Européenne les droits de douanes sur les marchandises importées, mais elle participe aussi au budget de l'état en collectant plusieurs taxes parafiscales et indirectes sur plusieurs produits d'acises.

Fiscalité indirecte : cela concerne les taxes sur les produits énergétiques, les activités polluantes, le fret routier (taxe l'essieu), le tabac, les alcools, La loi de finance 2019 transfère une partie du recouvrement de celles-ci vers la DGFIP, la question du transfert du contrôles et de l'assiette de ces missions douanières est en discussion, cela pourrait fragiliser un peu plus notre administration. La taxe sur les activités polluantes (TGAP) est déjà transféré à la DGFIP depuis 1er janvier 2020.

Depuis 1993, date de l'ouverture des frontières, la TVA intracommunautaire des marchandises communautaires introduites sur le territoire national, est gérée par la DGFIP sans moyens de contrôle, ce qui occasionne d'après les différents rapport du sénateur Bocquet une perte de 45 milliards... Depuis le 1er janvier 2017 la TVA extra communautaire (sur les marchandises provenant de pays hors CEE) n'est plus collectée par nos services... en serait-il de même à terme sur le montant de la fraude potentielle?

La mission économique :

Depuis un peu moins d'une dizaine d'années, l'administration n'a eu de cesse de mettre en application des réglementations, comme celle sur les Opérateurs Économiques Agréés, qui fluidifient le trafic international des marchandises et dissuadent les douaniers de procéder à des contrôles efficaces. Ces procédures sont principalement mises en œuvre à la demande des gros opérateurs qui n'ont pas nécessairement besoin de disposer de facilitations additionnelles pour profiter de la mondialisation et bénéficient de privilèges dont ils pourraient fort bien se passer.

En revanche, les petites et moyennes entreprises, la base de notre économie et la plus importante source d'emplois en France, sont dans l'incapacité de suivre ces évolutions réglementaires et ont besoin d'une assistance spécifique pour réaliser ne serait-ce qu'une simple opération d'exportation ou d'importation.

La douane doit donc assurer un service public sur tout le territoire pour assurer une aide et des réponses aux questions réglementaires que se posent les opérateurs économiques de proximité.

La mission de lutte anti-terroriste :

Depuis les attentats de 2015 la douane a un rôle majeur dans cette mission. En effet par la lutte contre les trafics (stupéfiants, contrefaçons, déchets) alimentant les réseaux terroristes les douaniers participent chaque jour activement à la lutte contre ce fléau. Il convient de souligner par la même occasion le rôle probant de cette administration contre les flux financiers illicites

Pour autant, les contrôles renforcés aux frontières font participer les douaniers à de plus en plus de contrôle à l'immigration, alors que son cœur de métier est bien le contrôle des marchandises et des capitaux. La CGT Douanes dénonce de fait la participation de l'administration des douanes dans les

contrôles de l'agence supra nationale Frontex et l'amalgame immigration-terrorisme

La situation sociale et de moyens de la DGDDI :

Depuis la création du grand marché commun par l'ouverture des frontières en 1993 la DGDDI a perdu près de 6000 agent.e.s et des centaines de services des deux branches d'activité. Si la situation a semblé s'améliorer depuis 2015 avec 800 emplois « anti-terroriste » et de 700 emplois sur 3 ans pour l'arrivée du Brexit, le compte n'y est pas. Il nous faut revenir à la situation des effectifs de 1993, à savoir 22000 agents. A l'époque l'Allemagne avait le choix de renforcer ses effectifs pour protéger son économie et c'est toujours cette stratégie qui est présente actuellement avec 32000 douaniers.

Aujourd'hui certains départements français sont dépourvus de service douanier, des centaines aérodromes ne sont pas contrôlés par la douane occasionnant des risques potentiels de fraudes, des bureaux sont dépourvus de missions au profit de centralisation budgétaire dans le seul but est de répondre aux injonctions de la baisse des dépenses publics

Les douaniers et douanières par leur professionnalisme se sont toujours adaptés aux différentes réformes imposées par les différents gouvernements, souvent sans aucune reconnaissance en matière d'amélioration des conditions de travail et de salaires.

En 2019, un paramètre géopolitique comme le Brexit a été l'occasion pour les personnels des douanes avec leurs organisations syndicales de rentrer dans un mouvement social pour la reconnaissance de leurs missions, de leur travail, par l'obtention d'une augmentation de leur pouvoir d'achat et dénoncer une direction générale qui n'a pas anticipé le Brexit

Par la grève ou l'application stricte du règlement les douanier.es ont lancé un mouvement dans toute la France en mars 2014. Ports, aéroports, frontières terrestres ont été

impactés. Après près de deux mois de conflits, les douanier.es ont obtenus des augmentations indemnitaires et un protocole d'accord sur les conditions de travail, sur la mise en conformité des locaux, les équipements et des questions liés aux retraites des agents de la branche surveillance.

Budget de la douane :

L'administration ne communique jamais avec les organisations syndicales sur son budget. Elle doit pourtant le faire, au moins une fois par an dans le cadre du comité technique de réseau, mais certaines dispositions législatives n'encombrent pas particulièrement les bureaux d'une administration pourtant si pointilleuse sur une foule d'autres sujets. On sait juste que dernièrement la DGDDI a rendu 30 millions d'euros de budget de fonctionnement en 2019 sans jamais nous donner d'explication !

Nos estimations sur les dépenses ne se font que par le prisme des remontées de terrain dont nous disposons sur les gabegies et des erreurs d'appréciations de nos administrateurs (bateaux qui ne naviguent pas ou avions qui ne volent pas s'ils emportent du matériel professionnel, dépenses informatiques auprès de prestataires privés alors que nous avons des programmeurs douaniers,

Il en est de même pour les recettes extérieures, l'agence européenne Frontex participe annuellement à un programme budgétaire sur les missions de contrôles migratoires partagées avec la douane française. A ce jour et malgré les demandes répétées de notre syndicat, ce budget ne nous a jamais été présenté.

Pour une douane d'utilité sociale, environnementale et économique :

Pour réellement être une administration au service de nos concitoyens, il nous faut intensifier au sortir de cette crise sanitaire, devenu systémique, d'une part tous les contrôles que nous ne pouvons plus faire faute de moyens et de maillage territorial et réorienter les équipes LCF sur les nouveaux vecteurs de fraudes (e-commerce, aviation privée, cybercriminalité). Faute de moyens nécessaires, les douaniers ne peuvent correctement contrôler les trafics, laissant alimenter des réseaux criminels au détriment de la sécurité des personnes et des entreprises.

La crise environnementale que nous vivons, et les conséquences du grand chamboulement de la biodiversité, comme nous avons pu le voir sur la pandémie actuelle, doit

renforcer la nécessité de création de moyens fiscaux et humains pour combattre le désordre écologique. Les missions comme la lutte contre les trafics de déchets, les contrôles de produits dangereux soumis à la directive Reach, la protection de la faune et de la flore, la protection des ressources halieutiques, doivent être inscrit dans les objectifs prioritaires de la DGDDI.

Enfin, pour aider à la relocalisations des moyens de production et la protection des citoyens, une contribution sociale et environnementale doit être mis en place au niveau européen, sur toutes les marchandises ne respectant les normes de l'OIT et de Kyoto

Sources: Sur les chiffres de résultats de la douane en 2017, voici la version de la CGT, avec une prochaine livraison pour ceux de 2018 envoyé que dernièrement par l'administration

<https://www.cgtdouanes.fr/actu/article/bilan-2017-de-la-douane>

Sur les orientations de la CGT Douanes (protectionnisme, douane européenne, etc.)

<https://www.cgtdouanes.fr/le-syndicat/congres/69e-congres-2016/article/document-d-orientation-69-eme-congres>



Contribution de la CGT

Finances publiques : Pour une réforme fiscale et des services des finances publiques de proximité sur tout le territoire !

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a perdu 50 000 emplois depuis les années 1990.

A partir de 2002, avec le rapprochement CDI/Recettes à l'ex DGIP puis la fusion DGI/DGCP en 2008, les fusions de services et les fermetures massives de trésoreries ont permis d'accélérer de manière significative les suppressions d'emplois (pouvant aller jusqu'à 3000 par an). Au total ce sont plus de 40 000 emplois qui ont été détruits depuis cette date.

En 2020, ce sont encore plus de 1500 postes supprimés dans un contexte pourtant de nécessaire accompagnement des contribuables suite à la réforme du prélèvement à la source le 1er janvier 2020.

Face à l'accélération des réformes, l'évaluation des besoins en emplois des services soulève deux questions :

- Combien d'emplois sont nécessaires dans un cadre de reconquête des missions perdues ou en voie de l'être, pour pouvoir exercer pleinement toutes nos missions au sein de structures et chaînes de travail reconstruites ?
- Combien d'emplois manquent aujourd'hui, dans le cadre des mesures de simplifications appliquées et des restructurations mises en place ?

À missions constantes et relativement à l'état actuel des services, l'urgence est au recrutement de plus

de 30 000 emplois supplémentaires (prenant en compte les départs à la retraite) pour atteindre des conditions de travail « normales ».

Usant de l'argument de son informatisation, dont la mise en place de la télédéclaration et des outils de data-mining, la DGFIP a sciemment appauvri le service rendu au public, en supprimant des implantations, en s'attaquant à certaines de ses missions et en industrialisant les tâches. Quelques exemples :

- outre qu'il prépare la fusion avec la CSG, impôt proportionnel et non progressif, le prélèvement à la source (1er janvier 2020) est une privatisation de la collecte de l'Impôt sur le revenu, alors même que cette mission était parfaitement remplie (99 % de paiements spontanés) et ne le sera que partiellement par défauts de reversements,
- le paiement de certains impôts, taxes, amendes et factures de service public chez les buralistes est destiné à supprimer des implantations de services publics partout sur le territoire,
- avec la loi ESSOC (pour une « société de confiance », le contrôle fiscal est tenu de ne pas déranger les entreprises, niant ainsi la fonction dissuasive du contrôle,
- le cadastre se voit amputé d'une partie de ses missions, transférées

à l'IGN; et la fin de la gratuité du plan cadastral a été actée,

- c'est la fin de la garantie par l'état du fichier immobilier,
- la séparation entre ordonnateur et comptable, garante de qualité et de probité, a été régulièrement fragilisée, notamment avec le développement des services facturiers (centres uniques de traitement et de paiement des dépenses locales), la mise en place d'un Compte Financier Unique (commun à l'ordonnateur et au comptable), le contrôle allégé par le comptable en partenariat avec l'ordonnateur ou la tentative avortée de généralisation des agences comptables,
- toute la chaîne de comptabilité publique est déstructurée par sa division entre conseillers aux décideurs locaux et services généraux de comptabilité, accélérant par la même occasion la destruction des trésoreries de proximité,
- c'est la fin assumée par le gouvernement du service public de proximité ouvert au public et donc d'égalité des citoyens devant la loi,
- c'est enfin la destruction du pôle financier public.

Le confinement et les mesures sanitaires ont offert sur un plateau l'opportunité au gouvernement d'accélérer le tout numérique, et donc la désagrégation des services publics.

Si l'e-administration n'est pas née avec l'épidémie, on constate que les déclarations de revenus par Internet ont quasiment doublé dès les premiers jours de la campagne d'impôt sur le revenu et les services d'accueil sont toujours en grande partie fermés au public.

Or, le public le plus demandeur de conseils et de RV avec un fonctionnaire est celui économiquement le plus en difficulté, plus âgé, subissant la fracture numérique, voire également la barrière de la langue.

Et ce n'est pas l'ouverture de Maisons France Services, dans lesquelles les agents de plusieurs administrations ont essentiellement pour rôle d'aider les usagers à prendre RV avec les services compétents, qui remplaceront efficacement les services supprimés.

La DGFIP était en 2019 l'administration la plus implantée sur le territoire et recevant le plus de public, ce qui avait d'ailleurs fait dire à son directeur général qu'il ne souhaitait pas qu'elle supplante à terme les autres administrations et que cela justifiait à ses yeux la fermeture au public des services de la DGFIP!

Le service public est la richesse de ceux qui n'ont rien et, quand tout sera privé, nous serons privés de tout, ces slogans résument bien la nécessité, renforcée par le virus, de Services publics forts pour aider à lutter contre les inégalités.

Pour restaurer le Service public fiscal, foncier et local, la DGFIP a

urgemment besoin de réimplanter les emplois perdus, de réimplanter les structures supprimées dans les petites villes, de revoir la formation de ses agents, dont la qualité a drastiquement baissé ces dernières années.

La CGT Finances publiques revendique des services de pleine compétence partout sur le territoire, avec des agents formés et capables de répondre directement aux usagers.

Les agents, comme l'ensemble des fonctionnaires, ont urgemment besoin d'une augmentation des salaires, au minima à hauteur de qui leur a été volé avec le gel du point d'indice, d'une réindexation sur les prix.

Et une réforme de la fiscalité s'impose plus que jamais

La crise a montré que les « Premières de corvée » sont les plus essentiels à la bonne marche de la nation. Or ce sont eux qui paient proportionnellement le plus d'impôts! Il faut donc impérativement diminuer la TVA, ajouter des tranches à l'Impôt sur le revenu pour le rendre plus progressif et donc plus juste, supprimer la CSG. Il faut lutter contre les paradis fiscaux, qui grèvent les finances de l'État en permettant aux plus riches d'éluider leur impôt. Une des premières mesures à ce sujet pourrait être de refuser aux entreprises la déduction de leurs charges réalisées dans un paradis fiscal (y compris s'ils sont européens).

On peut enfin affirmer que la pandémie a mis en lumière la nécessité de réinternaliser les missions de ménage, tant les normes sanitaires ont été mal respectées par les entreprises sous-traitantes, que ce soit pour les fonctionnaires et les usagers, mais aussi en tout premier

lieu pour les personnels de ménage eux-mêmes. Cela permettrait également une meilleure adaptation des prestations de ménage aux besoins du terrain.

La crise a également mis en lumière le rôle incontournable des missions de la DGFIP.

Garante de la bonne exécution du budget de l'Etat, la DGFIP est au centre de l'aide aux entreprises et aux particuliers, du bon fonctionnement des hôpitaux et plus généralement de toutes les dépenses permettant une relance de l'activité économique. Toute politique économique de sortie de crise ne pourra s'exercer concrètement que par le rôle de financement public de la DGFIP, en recettes comme en dépenses.

Or, le budget proposé pour 2020 (7,7 milliards d'euros pour la DGFIP et la DGDDI) est en diminution de 33 millions d'euros, correspondant à une baisse de 0,4 % par rapport à la Loi de Finances 2019.

Entre 2014 et 2020, le budget alloué au fonctionnement des services avait déjà été amputé de 36 millions d'euros.

Cette diminution des moyens impacte directement les missions et les conditions de travail des personnels, que ce soit au niveau de la formation professionnelles, des remboursements de frais, des contrats de ménage, etc et il est nécessaire de sortir de la logique comptable d'économie à tout prix.

En conclusion, la crise devrait être l'occasion de défendre les services publics et de sortir de la logique comptable qui les sous-tend, elle devrait favoriser un débat national sur l'impôt et la justice fiscale. Il appartient à la CGT de faire vivre ce débat!



**LE TRAVAIL
A PLUSIEURS VISAGES.
LA CGT A LE VÔTRE.**

